

**DEPARTEMENT DES
LANDES
Commune d'AUDIGNON**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 9

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 25 janvier 2022 à 20h00.**

Sous la présidence de Monsieur Marcel PRUET, Maire.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUDIGNON, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PRUET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 janvier 2022.

Présents : PRUET Marcel, AMAROT Serge, DESBRINI Muriel, GARRIGUES Daniel, PLASSIN Vincent, SEBIE Patrick, LACOUTURE Fabrice, PIERRON Laurette, ARSIQUAUD Béatrice, LABORDE Hélène.

Absent : DUBROCA Mélanie.

OBJET : VENTE DES TERRAINS COMMUNAUX

Monsieur Patrick SEBIE ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 terrains communaux sont prêts à être vendu :

TERRAIN 1

Parcelles : F164 ET 165, « l'église », 313 m² (chemin d'accès)

Prix : Prix unitaire de 35€ le m² TTC → SOIT 10 955 €

Acquéreur : Patrick SEBIE, domicilié à AUDIGNON

TERRAIN 2

Parcelle : F 337pA « Lot A - Chemin des écoliers », 1 000m² (lot à bâtir)

Prix : Prix unitaire de 35€ le m² TTC → SOIT 35 000€

Acquéreurs : Monsieur KERNEIS Cédric et Madame DUCASSE Julie, domiciliés à AUDIGNON

TERRAIN 3

Parcelle : F 337pB « Lot B - Chemin des écoliers », 874m² (lot à bâtir)

Prix : Prix unitaire de 35€ le m² TTC → SOIT 30 590€

Acquéreurs : Monsieur MARION Pascal et Madame HUE Emmanuelle, domiciliés à AUDIGNON

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des votants

DECIDE de mettre en vente ces 3 terrains

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces ventes

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Acte transmis électroniquement

Pour extrait conforme au registre.
Le Maire,
M. PRUET